

*Le Président*

**Pôle technique et aménagement des territoires  
Direction de l'aménagement et de la voirie  
Unité de gestion du domaine public routier et  
des acquisitions foncières.**

Dossier suivi par Nathalie Tournebize

05 67 05 51 47

avisurba@tarnetgaronne.fr

DAV – BG.NT.AE  2024

Subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val

Montauban, le **08 JUIL. 2024**

### AVIS SUR DOSSIER D'URBANISME

**DOSSIER :** PC n° 82 145 24 N 0004 reçu le 21/06/2024 (AVIS'AU)  
**DEMANDEUR :** SAS SOLEIA PUY  
représentée par M. NASS Xavier  
**SITUATION :** Lieu-dit « Au Bugarel Bas »  
**82800 – PUYGAILLARD-DE-QUERCY**  
**RD 32 (hors agglomération)**

Le projet présenté par la SAS SOLEIA PUY représentée par M. NASS Xavier consiste à implanter une centrale photovoltaïque au sol sur l'îlot de propriété constitué des parcelles cadastrées sous les n° 245, 246, 247, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 990, 992, 993, 1101, 1103, 1106, 1108, 110 et 1112 de la section A de la commune de PUYGAILLARD-DE-QUERCY.)

J'ai bien noté que la desserte de ce projet s'effectuera par l'intermédiaire de la voie communale dite « Route des Coustausses » (cf plans et photos ci-joints), débouchant sur la route départementale n° 32.

Par conséquent, j'émetts un avis favorable concernant cette demande.

Je précise que l'accès agricole existant au PR 0+082 sur la route départementale n° 32, devra être supprimé et le domaine public routier départemental remis en état.

Le débit des eaux de ruissellement issues du site après travaux et éventuellement dirigées vers les fossés du domaine public routier départemental, ne pourra être supérieur à celui généré par le terrain nu (cf article 640 du Code Civil).

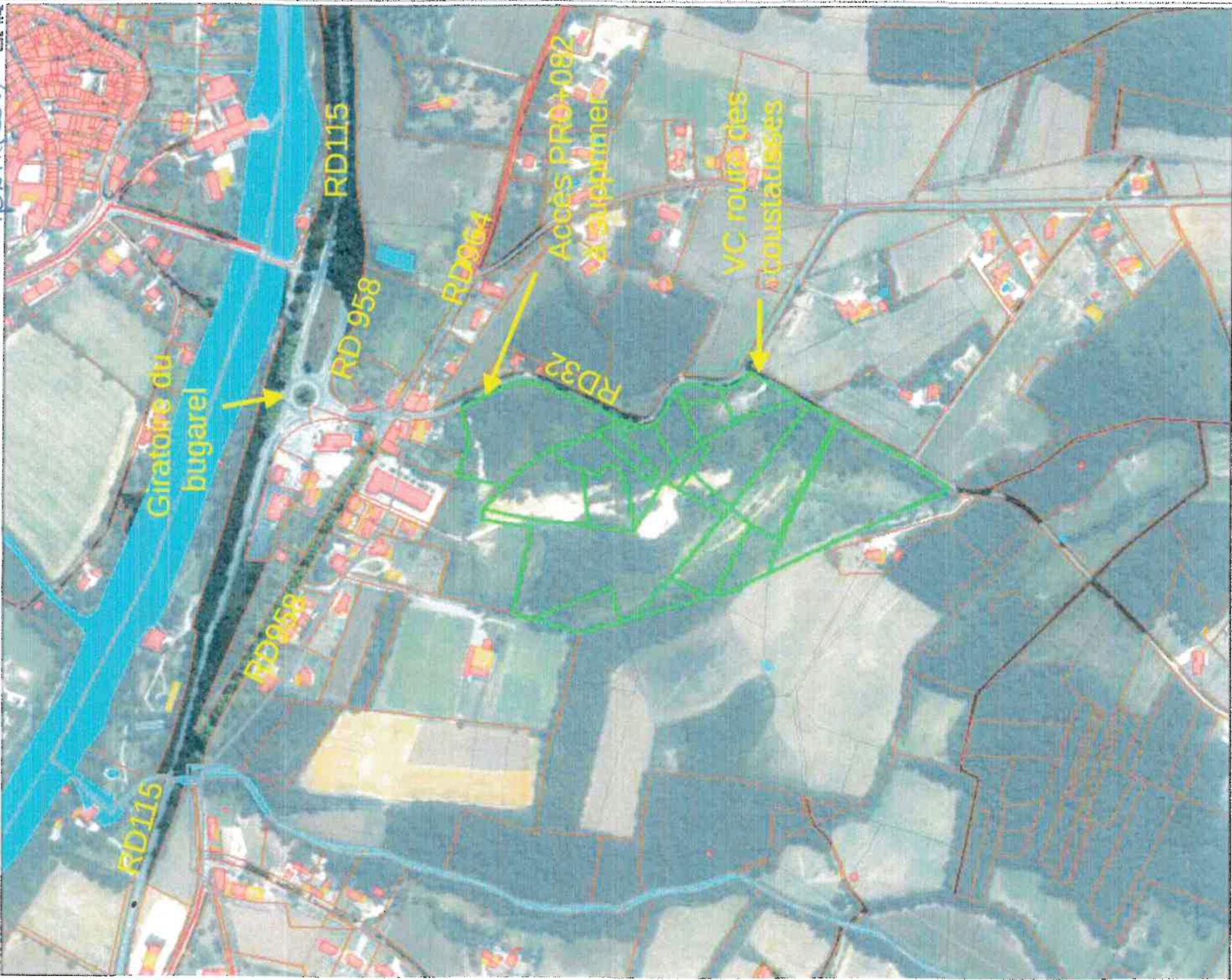
Je précise que les travaux de clôture et de haie, le long du domaine public routier départemental, ne pourront être effectués qu'après dépôt d'une demande d'alignement individuel et réception de l'arrêté départemental correspondant.

Le pétitionnaire devra se rapprocher de la Subdivision départementale de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, sise Avenue de la Gare à SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (☎05.63.30.60.33), avant toute intervention sur le domaine public routier départemental.

Le Président,

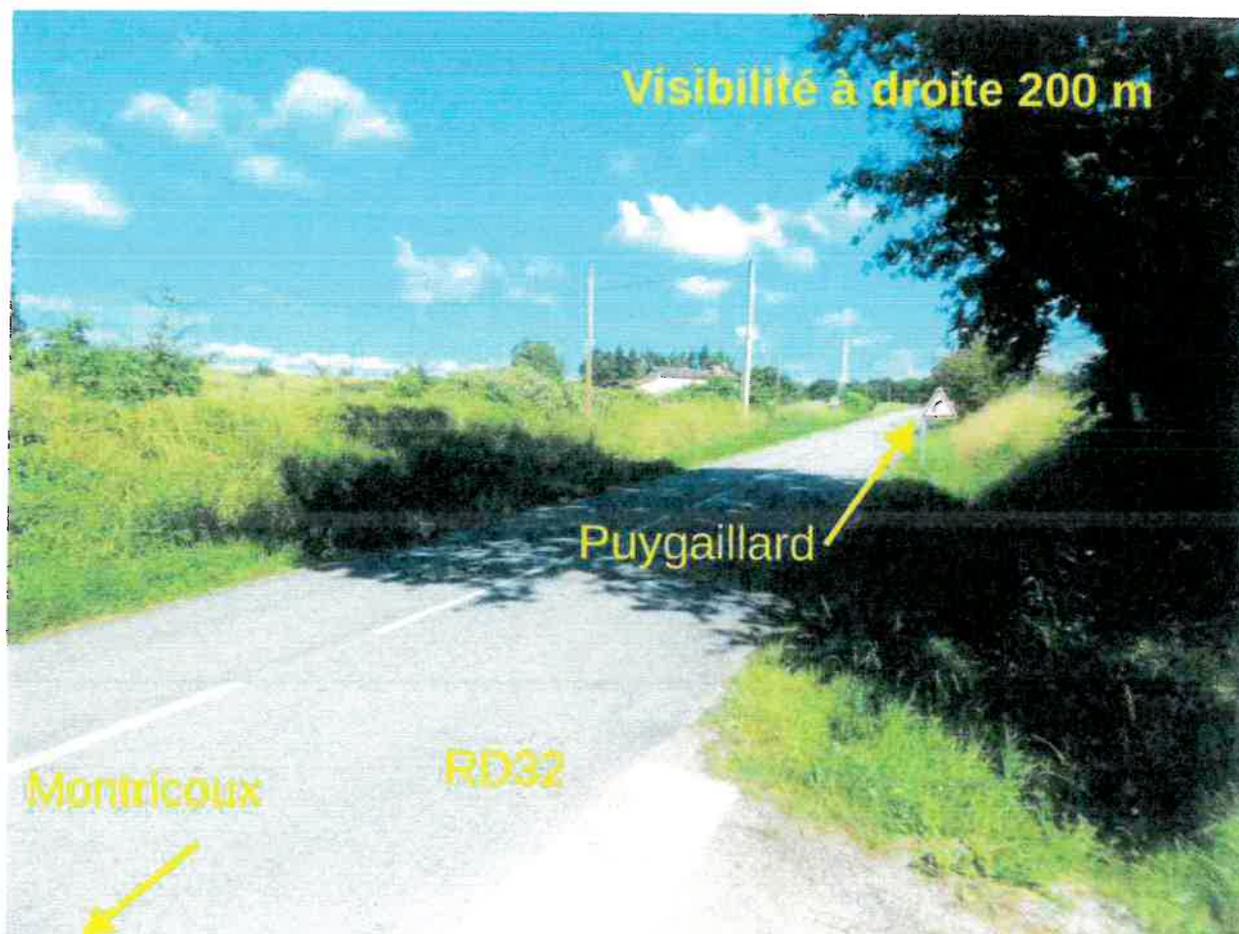
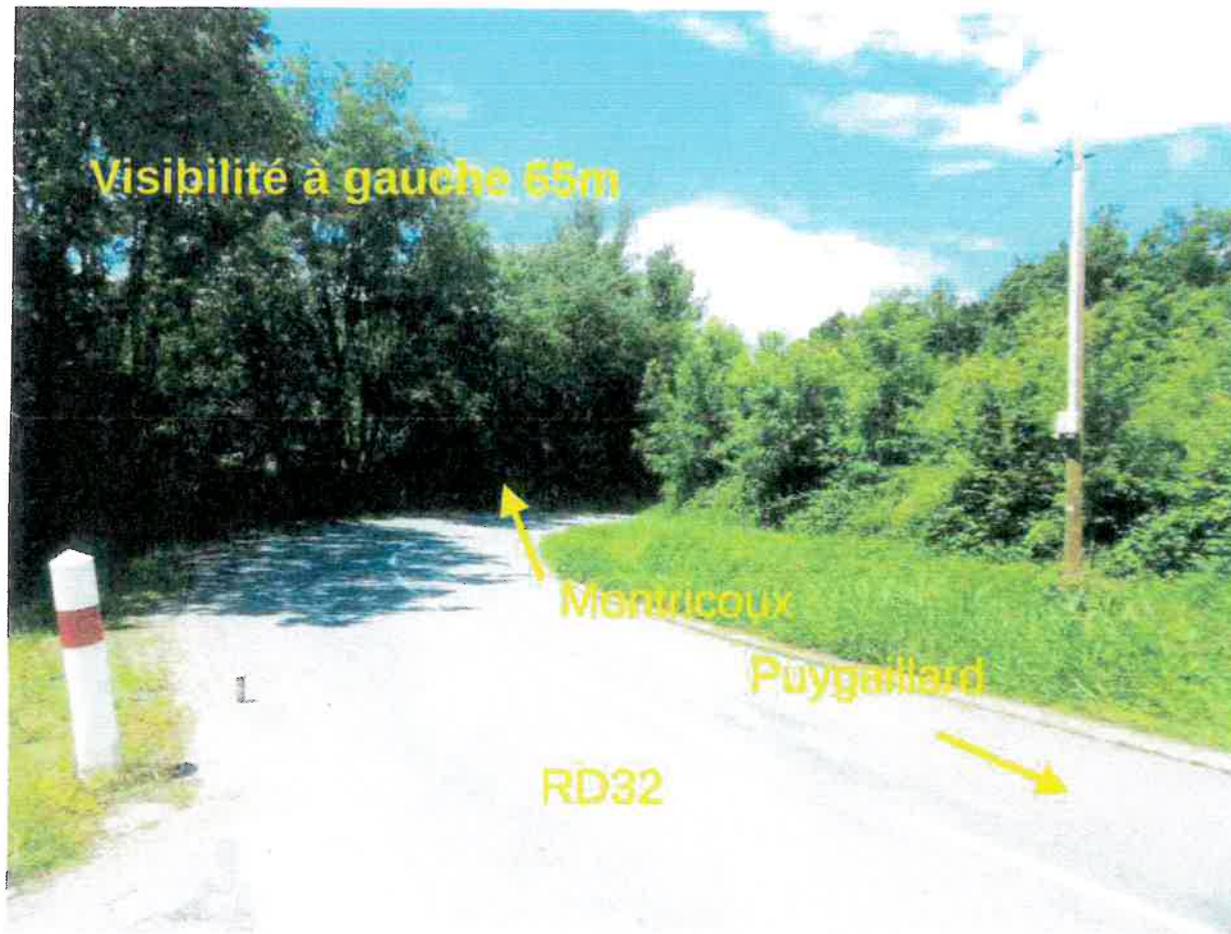


Michel WEILL



- Parcelles
- Unités foncières
- Sections
- Bâti dur
- Bâti léger

Accès sortie VC « route des Coustausses » PR 0+422



Accès existant à supprimer sur RD 32 au PR 0+082

